



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Internet

Question écrite n° 65526

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur les conclusions de l'étude relative au développement de l'Internet en France et publiées en mai dernier par son ministère. Selon cette étude, « 3 % des Français disposent aujourd'hui de la connexion à domicile à l'Internet rapide ». Il lui demande de bien vouloir lui faire part de son sentiment sur ce sujet et de lui préciser les mesures qu'il entend prendre pour favoriser son développement.

Texte de la réponse

L'étude citée par l'honorable parlementaire, si elle indiquait que seulement 3 % des Français disposaient d'un accès rapide à Internet à leur domicile, laissait aussi penser que cette situation changerait rapidement puisque 18 % des Français se déclarent intéressés par ce type d'accès. De fait, l'Internet rapide a connu une progression spectaculaire au cours de l'année 2001 et environ 700 000 foyers en bénéficient aujourd'hui. Le développement d'une véritable concurrence sur la fourniture d'accès à Internet utilisant les technologies DSL ainsi que les mesures prises lors du CIADT du 9 juillet 2001 en vue de favoriser la diffusion du haut débit sur le territoire devraient contribuer à renforcer cette tendance.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65526

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 septembre 2001, page 4987

Réponse publiée le : 18 février 2002, page 960